COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

SECTION

HABILLEMENT - TECHNIQUES SPÉCIFIQUES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ~~INFÉRIEUR~~ SUPERIEUR

CODE: 521220S20D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RÉSEAUX

Approbation du Gouvernement sur avis conforme de la Commission de concertation: 23 juillet 1993

HABILLEMENT - TECHNIQUES SPÉCIFIQUES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ~~INFÉRIEUR~~ SUPERIEUR

1. FINALITÉS

À l'issue de cette section, l'étudiant maîtrisera les techniques spécifiques d'exécution de vêtements: robe, ensemble, manteau et tailleur.

La formation contribuera à développer le sens de l'organisation du travail, de l'autonomie et de la créativité. Elle fournira les éléments de base à la polyvalence requise pour l'insertion professionnelle d'un(e) technicien(ne) en habillement.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Réaliser un vêtement simple et de qualité en exploitant les savoirs et savoir-faire de base des technologies, des techniques de coupe, de découpe, d'exécution et de réalisation.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

- Certificat d'opérateur(trice) en habillement.
- Attestation de réussite de l'UF «Habillement: techniques d'exécution» - niveau ESI.
- Attestation de réussite de cours de l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale de régime 2 du domaine de l'habillement.
- Certificat de qualification ou d'études de 4e année de l'enseignement secondaire du domaine de l'habillement.

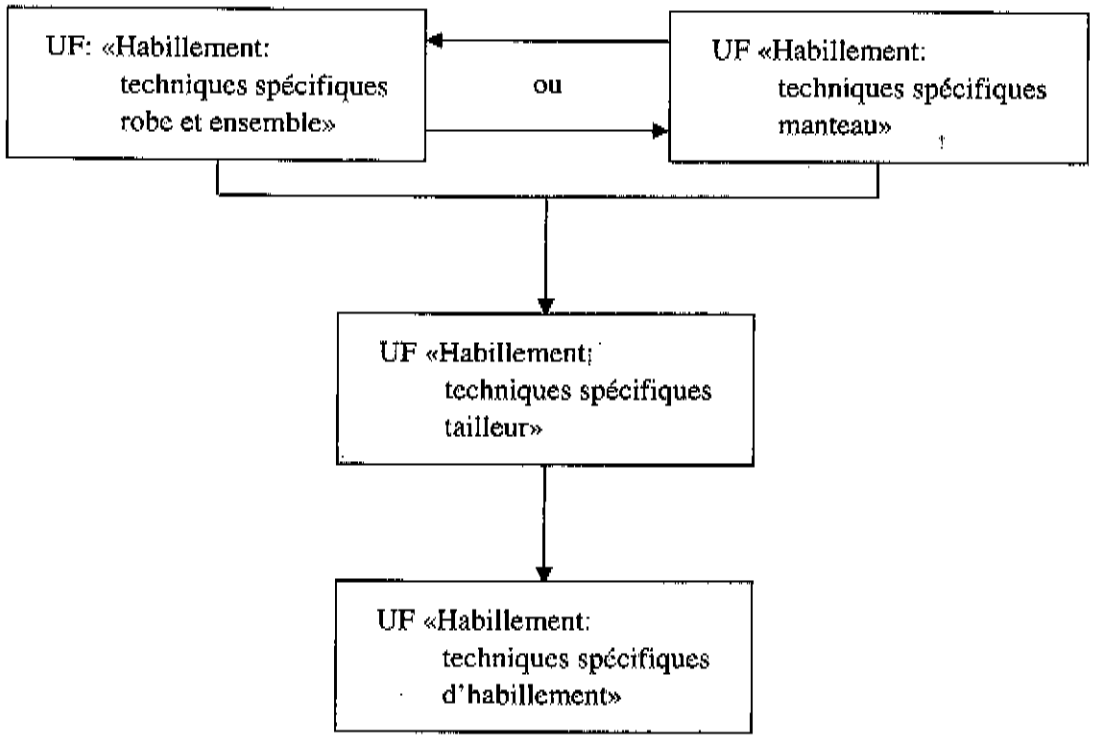
3. UNITÉS DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

3.1.

Intitulé	Classement de l'unité	Nombre de périodes	Codification de l'UF déjà approuvée	UF déterminantes
Habillement: techniques spécifiques: robe et ensemble	ESS Trans	240	521221U21D1	
Habillement: techniques spécifiques: manteau	ESS Trans	240	521222U21D1	
Habillement: techniques spécifiques: tailleur	ESS Trans	200	521223U21D1	x
Épreuve intégrée: techniques spécifiques d'habillement	ESS Qual	40	521220U22D1	

NB: 1 période comporte 50 minutes.

3.2. Liaison entre les unités de formation



4. MODALITÉS DE CAPITALISATION

Pour obtenir le titre de «technicien(ne) en habillement», le candidat sera en possession des attestations de réussite des UF constitutives de la section.

5. TITRE DÉLIVRÉ

Certificat de technicien(ne) en habillement spécifique à Dens. sec. sup. de prom. soc

---

Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21.